



Sportifs d'élite Whereabouts Contrôles antidopage



Bruxelles 27.11.2009 – 14.12.2009

Sportifs d'élite

- ⊙ membre d'une association sportive internationale, reconnue par le CIO qui répond à un ou plusieurs des critères suivants:
 - Niveau international selon la fédération internationale ;
 - Le sport constitue l'activité principale de l'athlète ;
 - Sélectionné ou présélectionné pour les Jeux olympiques ou paralympiques, un Championnat d'Europe ou du Monde dans la catégorie du niveau sportif le plus élevé ;
 - Membre d'une équipe en compétition composée majoritairement de sportifs qui répondent à un ou plusieurs des critères ci-dessus ;
- ⊙ et domicilié dans le ressort territorial de la Communauté flamande, qui a été informée du fait qu'il/elle est un sportif/une sportive d'élite.



Sportifs d'élite

- ⊙ Vous êtes sportif d'élite du moment où vous en êtes informé par lettre recommandée.
- ⊙ Vous restez sportif d'élite jusqu'à ce que vous recevez une nouvelle lettre recommandée vous informant du fait que vous n'êtes plus sportif d'élite.
- ⊙ La qualification de sportif d'élite se fait en étroite concertation avec les fédérations sportives => il y a une personne de contact par fédération qui est également un point de contact supplémentaire pour les sportifs.



3

Obligations du sportif d'élite

- ⊙ Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT): proactif/à l'avance
- ⊙ Fournir les whereabouts via ADAMS
- ⊙ Pratique de dopage => instruction disciplinaire par la fédération => TAS



4

Whereabouts

- ⊙ Chaque sportif d'élite pratiquant une discipline olympique au moins au niveau national le plus élevé est obligé de fournir ces données.
- ⊙ Il en vaut de même pour les sportifs qui pratiquent le cross-country, le cyclocross, le duathlon ou le triathlon



5

Whereabouts : comment ?

- ⊙ ADAMS
- ⊙ Un(e) représentant(e) par fédération, qui peut contrôler les données fournies par ses membres. Il s'agit uniquement d'une fonction de contrôle, il/elle ne peut pas introduire de données.
- ⊙ Pour les sports d'équipe, un(e) représentant(e) par équipe qui introduit les activités communes de l'équipe et qui peut contrôler les joueurs de son équipe.



6

ADAMS

- ⊙ Nom d'utilisateur + Mot de passe
- ⊙ Quelles données doivent être fournies?
 - Tous les jours de l'année: résidence/logement par jour (à la maison, à l'hôtel, dans une chambre,...) + adresse postale
 - Activités régulières ou de routine (au moins les entraînements)
 - 1 heure par jour à un lieu choisi par le sportif-même pendant laquelle il doit certainement et immédiatement être disponible pour un contrôle antidopage (à choisir librement entre 6.00 heures et 23.00 heures)
 - Compétitions



7

Whereabouts quand?

- ⊙ Par trimestre (au plus tard le 21 du mois qui précède le trimestre) :
 - 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre
- ⊙ Si le sportif ne sait pas encore exactement les détails où il/elle résidera pendant le trimestre suivant, il/elle doit fournir les données de résidence prévues et les actualiser par la suite dès qu'il/elle connaît les données de résidence exactes.
 - Conseil: vérifier et adapter les données chaque semaine
 - Il est toujours possible d'adapter les données, jusqu'au jour-même (il est également possible de les adapter par SMS)



8

Responsabilité

- ⊙ Le sportif est le responsable final.
- ⊙ Le sportif peut déléguer des tâches, mais il reste toujours responsable de l'exactitude des données.



9

Contrôle antidopage

Inopiné!

Le sportif doit assurer qu'il/elle peut être surveillé(e) en permanence par quelqu'un de l'équipe de contrôle à partir du moment où il/elle sait qu'il/elle sera contrôlé(e) jusqu'à la fin du contrôle.



10

Contrôle antidopage

⊙ En compétition

- Chaperonnage: le chaperon appelle le sportif et reste auprès de lui/d'elle jusqu'à ce qu'il/elle soit chez le médecin de contrôle.
 - Sports individuels (le chaperon reste auprès du sportif)
 - Sports d'équipe (1 chaperon par équipe ; 3 sportifs par équipe doivent immédiatement se rendre du terrain de jeu à la salle d'attente et y rester sous surveillance)
 - Contact visuel obligatoire à tout moment!
- Il faut toujours se rendre immédiatement au local pour le contrôle antidopage, sauf pour une des raisons suivantes:
 - Identification, chercher un représentant
 - Cooling down
 - Autre compétition
 - Presse
 - Podium
 - Assistance médicale

Contrôle antidopage

⊙ Hors compétition

- Possible au moyen du bus antidopage
- Inopiné: le sportif ne peut pas être mis au courant du contrôle jusqu'à ce qu'il/elle soit sous la surveillance directe du médecin de contrôle + le sportif reste à tout moment sous la surveillance visuelle du médecin de contrôle.
- Pendant l'heure choisie par le sportif-même: le sportif doit être disponible immédiatement au lieu indiqué pour le contrôle antidopage.
- En dehors de ce délai d'une heure: si le contrôle ne peut avoir lieu de façon inopinée, le contrôle n'a pas lieu. Pas d'appels téléphoniques!

Manquement à l'obligation de transmission d'informations / contrôle antidopage manqué

- ⊙ Si vous négligez d'introduire vos données de résidence (à temps) ou lorsqu'il est constaté que les données fournies sont incorrectes ou incomplètes = manquement à l'obligation de transmission d'information
- ⊙ Si vous n'êtes pas immédiatement présent et disponible au lieu indiqué pendant le délai quotidien de 60 minutes que vous avez choisi vous-même pour un contrôle antidopage = contrôle antidopage manqué
- ⊙ Une combinaison de 3 infractions de telle nature dans un délai de 18 mois => dossier disciplinaire



13

Contact et informations

**Questions, problèmes, mot de passe oublié,
problèmes de connexion,...**

**ELITESPORTER@VLAANDEREN.BE
02/553.68.79 (HEURES DE BUREAU)
WWW.DOPINGLIJN.BE**



14

Démonstration ADAMS

© <https://adams.wada-ama.org/>



© <http://www.wada-ama.org/>



15



cultuurjeugd sportmedia

Departement Cultuur, Jeugd, Sport en Media
Team Medisch Verantwoord Sporten
9, rue d'Arenberg – 1000 Bruxelles
www.dopinglijn.be / www.gezondsporten.be

ELITESPORTER@VLAANDEREN.BE
02/553.68.79 (HEURES DE BUREAU)

